



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 23 janvier 2024

COMITE SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024 A JONZIER-EPAGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de délégués votants : 13

Date de convocation : 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Jonzier-Epagny, sous la présidence de madame Sylvie RINALDI, Présidente.

Présents : MERY L. (Chaumont), CHAUMONTET D. (Chaumont), ROTH J.-L. (Chênex), LAPRAZ L. (Chevrier), MIANI V. (Clarafond-Arcine), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), FOL Y. (Savigny), CESMAT F. (Savigny), EXCOFFIER D. (Valleiry), BARBIER C. (Viry), DUPONT L. (Viry), RINALDI S. (Vulbens), FOL C. (Vulbens),

Excusés : VALLENTIEN J. (Chênex), CHATELAIN C. (Chevrier), KOCH V. (Clarafond-Arcine), PERROTIN C. (Dingy-en-Vuache), FUHRMANN P. (Jonzier-Epagny), DUPARC J. (Jonzier-Epagny), BARANSKI F. (Valleiry), MARTINET S. (Vers), LAUREAU P. (Vers),

Invités : MERMIN M. (Jonzier-Epagny), BORDON J. (SEPNS), RIESEN J. (ONF), PATRY S. (SIV)

Madame la Présidente accueille les membres du Comité syndical dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Jonzier-Epagny.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 19h à 19h15 : Bilan des actions réalisées par le SIV. Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 29/11/23,
- 19h15 à 19h45 : Présentation par l'Office National des Forêts (ONF) d'un projet d'implantation de citernes et de normalisation de piste DFCl (défense des forêts contre les incendies) en forêts communales du Vuache,
- 19h45 à 19h50 : Modifications portant virement de crédit au BP 2023 : Décisions de la Présidente,
- 19h50 à 20h30 : Délibérations :
 - o Acquisitions foncières à Chaumont : parcelles 0A 44, 879, 876, 874, OB 210, 211, 1060, 1274 et 1297,
 - o Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2024,
 - o Rémunération accessoire 2023 de Madame Jocelyne Debulle,
 - o Animation du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache » – Année 2024,
 - o Aide du Département de la Haute-Savoie pour l'entretien des itinéraires de promenades et de randonnées en 2024,
- 20h30 à 21h : Questions diverses : Nouveau Site Internet, Bilan 2023 des plantations d'arbres fruitiers, Comité de pilotage Natura 2000 /ENS, Festival TEC à Saint-Julien en Genevois, Programme des animations hivernales, Prochaine réunion du Comité syndical, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Madame la Présidente donne ensuite la parole à Stéphane Patry, qui présente les actions réalisées par le SIV depuis le 29 novembre 2023 :

Vendredi 1^{er} décembre – Chaumont : Remplacement du panneau n°3 du Parcours de Découverte du Vuache (vandalisé au début de l'été 2023).

Les 5 et 19 décembre – Chaumont : Intervention des étudiants de l'ISETA (Institut des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy) : Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune), encadrés par les BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature), sur la prairie sèche du Mont (au-dessus du Pralet).

Denis Chaumontet propose de poursuivre les travaux pour que la partie sommitale du site soit davantage ouverte.

Mardi 5 décembre – Viry : Seconde sortie découverte du biotope protégé de la Vigne des Pères avec les enfants de l'école primaire. Animation : Association de protection de la Nature Apollon74. Fiche action n°10 du CTENS (Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles) « *Vuache Champagne Genevois* ».

Judi 7 décembre – Chaumont : Seconde intervention de l'équipe technique du SIV pour la remise en état du tablier du pont du Pissieu (Malpas), en collaboration avec l'association Ké Viva Chaumont.

Luc Mery explique qu'une barrière de sécurité sera prochainement installée au niveau des gorges du Fornant.

Mercredi 17 janvier – Viry : Visite du biotope protégé de la Vigne des Pères avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les services de la commune (Police municipale et service Urbanisme).

Cédric Fol est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 29/11/23.

PRESENTATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Jérôme Riesen, technicien forestier à l'ONF, fait le bilan des travaux réalisés au cours de l'été 2023 sur la forêt du SIV (Bois de la Saint-Jean). Objectif : maintenir le périmètre visible pour éviter l'empiètement et donc les litiges fonciers :

- Périmètre : 0,82 km,
- 9 bornes peintes et relevées au GPS,
- Layon ouvert à la tronçonneuse,
- Peinture du layon avec deux couches de blanc et une couche de rouge.

Il présente ensuite à l'assemblée le projet d'implantation de citernes et de normalisation de pistes DFCI en forêts communales du Vuache.

Ce chantier de mise aux normes de pistes DFCI (défense des forêts contre les incendies) sur le massif du Vuache (2024 + 2025) et d'implantation de deux citernes de 60 m³, a pour but de faciliter l'arrivée des moyens de lutte et de secours dans le cas de départs d'incendie de forêt et d'augmenter la capacité en eau à l'intérieur du massif pour éteindre les feux.

Les travaux pourraient consister :

1. Dans un premier temps (2024) en :

- Un reprofilage partiel du chemin de la Montagne de Dingy-en-Vuache à Savigny (entre le parking des chasseurs et la place du Docteur) comprenant une mise au gabarit (végétation uniquement) avec lamier en 4 passes / hauteur 5.5 m : **4 860 €**
- L'aménagement de deux clairières de 1000 m² pour la création de zones de poser (hélicoptère et HBE / Hélicoptère Bombardier d'Eau) : **4 630 €**

2. Dans un second temps (2025) en :

- La création de deux plateformes compactées et la fourniture, la mise en place et en eau de deux citernes de 60 m³ (une au PC 831 / Savigny et l'autre au PC 812 / Dingy-en-Vuache) : **90 000 €**
- Un reprofilage complet du chemin de la Montagne comprenant une reprise des accotements sur environ 800 ml et l'empierrement des parties mouilleuses sur environ 500 ml : **65 000 €**
- L'entretien des clairières créés en 2024 (à programmer chaque année), avec 2 passages par an (débroussaillage) : **2 320 €**

Il pourrait également être envisagé de mettre en place des barrières DFCI à l'entrée des pistes et des chemins, avec fermeture Cadenas Pompier (14 mm) et panneaux « feux interdits en forêt ». Ceci dans le but d'interdire l'accès aux véhicules motorisés (autre qu'ayant droit) et d'informer les promeneurs. Coût pour 13 barrières : **56 130 €**

Enfin, il est proposé de poser des panneaux en entrée de forêt, en bois, pour l'accueil du public. Coût pour 11 panneaux : **36 600 €**

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'Etat, dans le cadre du « **Fonds Vert** », pouvant atteindre **80 %** (à confirmer). Choix de la maîtrise d'ouvrage : ONF ou SIV ?

Pour conclure, Jérôme Riesen évoque des projets plus ambitieux de création de nouvelles pistes dans le Vuache pour desservir le nord du massif :

- Liaison Golet du Pey - Tire-cul (difficile mais faisable),
- Liaison Tire-cul - Sainte-Victoire (très difficile + impact paysagé sur le sentier de crête),
- Chemin de Montjean au nord de Sainte-Victoire (gros doutes sur la faisabilité).

Les coûts étant important, ces projets pourraient faire l'objet de subventions FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour la DFCI, à 80% / Dispositif N°402 du programme FEADER 2023-2027 (AURA). Plafond à 60 000 €/km (hors résorption point noir).

L'assemblée débat.

Les communes concernées demandent à ce qu'une présentation soit faite devant les Conseils municipaux.

Claude Barbier s'interroge sur la pertinence de ces travaux, les collectivités pouvant également investir dans du personnel chargé de la surveillance du massif (garde champêtre) ?

François Cesmat et Yann Fol font part de leur inquiétude quant à la normalisation des chemins du Vuache. La création d'axe de ce type pouvant générer un « appel d'air » pour les autres véhicules (motos et quads).

DELIBERATIONS :

ACQUISITION DES PARCELLES 0A 44, 0A 879, 0A 876, 0A 874, 0B 210, 0B 211, 0B 1060, 0B 1274 et 0B 1297 SUR LA COMMUNE DE CHAUMONT :

Madame la Présidente informe le comité que Mme D. Revillon et M. JM Revillon, propriétaires des parcelles 0A 44, 0A 879, 0A 876, 0A 874, 0B 210, 0B 211, 0B 1060, 0B 1274 et 0B 1297 situées sur la commune de Chaumont, souhaitent vendre leurs propriétés au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) :

Section	Parcelle	Adresse	Surface (m ²)	Nature	Propriétaires	PV en €	Total
B	1297	Rocher Bataillard	740	Taillis sous futaies	JM et D. REVILLON	0,20 €	148,00 €
B	1274	Sur les Roches	4182	Taillis simple	JM et D. REVILLON	0,20 €	836,40 €
B	1060	La Combe	1682	Taillis simple	JM et D. REVILLON	0,20 €	336,40 €
B	211	L'Affetaz	2149	Taillis simple	JM et D. REVILLON	0,20 €	429,80 €
B	210	L'Affetaz	1165	Taillis sous futaies	JM et D. REVILLON	0,20 €	233,00 €
A	874	Champs Masson	1345	Landes	JM et D. REVILLON	0,60 €	807,00 €
A	876	Champs Masson	9898	Landes	JM et D. REVILLON	0,60 €	5 938,80 €
A	879	Champs Masson	1609	Taillis simple	JM et D. REVILLON	0,60 €	965,40 €
A	44	Les Esserts d'Arcine	3730	Taillis sous futaies	JM et D. REVILLON	0,20 €	746,00 €

Les trois parcelles de Champs Masson (0B 874, 0B 876 et 0B 879), évaluée comme de grand intérêt en termes d'enjeux écologiques (et donc prioritaires), sont proposées à 0.60 € le m². Les autres parcelles, moins prioritaires, sont proposées à 0.20 € le m².

Soit une surface totale de 26 500 m², au prix de **10 440.80 €**.

Compte tenu de cette opportunité et de la situation privilégiée de ces parcelles boisées (pour la plupart riveraines de sites naturels à haute valeur écologique, gérés par le SIV), Madame la Présidente propose à l'assemblée de se porter acquéreur de celles-ci.

Le comité syndical, oui l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées 0A 879, 0A 876 et 0A 874 (commune de Chaumont) à 0.60 € le m², soit 12 852 m² X 0.6 = **7 711.20 €**,
- 3) **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées 0A 44, 0B 210, 0B 211, 0B 1060, 0B 1274 et 0B 1297 (commune de Chaumont) à 0.20 € le m², soit 13 648 m² X 0.2 = **2 729.60 €**,
- 4) **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les actes de vente et à engager les paiements correspondants.

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2024 :

Sur proposition de Madame la Présidente, le comité à l'unanimité adopte la répartition des contributions communales 2024 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2024	Participation fixe (1)	Participation proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	539	348.09 €	2 048.20 €	2 396 €
Chênex	813	348.09 €	3 089.40 €	3 437 €
Chevrier	686	348.09 €	2 606.80 €	2 955 €
Clarafond-Arcine	1 071	348.09 €	4 069.80 €	4 418 €
Dingy-en-Vuache	774	348.09 €	2 941.20 €	3 289 €
Jonzier-Epagny	855	348.09 €	3 249.00 €	3 597 €
Savigny	1 042	348.09 €	3 959.60 €	4 308 €
Valleiry	4 978	348.09 €	18 916.40 €	19 265 €
Vers	965	348.09 €	3 667.00 €	4 015 €
Viry	5 718	348.09 €	21 728.40 €	22 077 €
Vulbens	1 704	348.09 €	6 475.20 €	6 823 €
TOTAL	19 145	3 829.00 €	72 751.00 €	76 580 €

(1) Participation fixe correspondant à 5 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 95 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

Luc Mery explique que la proposition d'augmenter les contributions communales en 2024, évoquée lors de la séance du 29 novembre dernier, a été acceptée par la commune de Chaumont, avec une augmentation possible du coût par habitant à 4.5 €.

François Cesmat regrette que certaines communes désapprouvent cette proposition d'augmentation et rappelle que les contributions communales actuelles ne suffisent pas à couvrir les seules charges de personnel du SIV (98 000 € au budget primitif 2024).

Luc Mery rappelle que l'ensemble des actions du syndicat, dont les actions de sensibilisation (sorties découvertes, chantiers participatifs, formations, etc.), sont exclusivement financées par les partenaires extérieurs du SIV : Etat, Région, Département et sociétés privées. Il indique également que c'est grâce à la mobilisation des associations de protection de la nature, partenaires du SIV, qui sont parvenues à trouver des ressources financières complémentaires, que le Syndicat a pu réaliser tant d'actions sur le territoire.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 294 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 105 400 €

Elle autorise également l'ordonnateur à effectuer les virements de crédits entre chapitres d'une même section.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2023 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Madame la Présidente propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2023, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 17 €. Le montant brut à verser à l'intéressée s'élève donc à 850 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* la proposition de Madame la Présidente,
- 2) *DECIDE* de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2023 brut de **850 €**.

ANIMATION NATURA 2000 – ANNEE 2024 :

*Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) est la collectivité chargée de la gestion du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache ». Elle expose ensuite le programme d'animation du site pour l'année 2024, qui s'élève à **4 257.40 €**.*

Par conséquent et afin de poursuivre les opérations engagées depuis 2010, elle propose de solliciter l'Union Européenne (FEADER) et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour obtenir une subvention au taux de 100 % du volet « Animation ».

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* la proposition de Madame la Présidente,
- 2) *SOLLICITE* l'Union Européenne (FEADER) et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'engagement d'une subvention au taux de 100 %, pour l'animation du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache », dont le montant attendu s'élève pour l'année 2024 à **4 257.40 €**.

AIDE DU CD74 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS PDIPR 2024 :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) est la collectivité gestionnaire du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Pour cela, le SIV s'engage à assurer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (débroussaillage, élagage, fauchage, piochage, mise en sécurité, pose ponctuelle de balisage...) en mobilisant en interne ou en externe les ressources nécessaires garantissant la qualité de passage du réseau PDIPR en toute sécurité. En contrepartie, le Département de la Haute-Savoie (CD74) apporte une aide forfaitaire pour l'entretien, qui s'élève à 300 € HT/km sur 3 ans pour les Sentiers d'intérêt Départemental de niveau 1 (SID1), à 200 € HT/km sur 3 ans pour les SID2. Le financement est assuré par la collectivité pour les SIL (Sentiers d'intérêt local).

*Elle présente ensuite les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 2024. 39 km de sentiers sont classés en SID1, soit $39 \times 300/3 = 3\ 900$ €. 73 km de sentiers sont classés en SID2, soit $73 \times 200/3 = 4\ 866.67$ €. Soit une aide départementale attendue à hauteur de **8 766.67 €**.*

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* les modalités de l'entretien et le plan de financement pour 2024,
- 2) *SOLLICITE* le CD74 pour une aide à l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR pour l'année 2024, dont le montant attendu s'élève à **8 766.67 €**.

QUESTIONS DIVERSES :

Nouveau Site Internet : Le mercredi 6 décembre, le nouveau site internet du SIV a été mis en ligne : www.pays-du-vuache.fr. Sa refonte a été confiée au Webmaster « Remanens ». Le site sera présenté en détail lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Bilan 2023 des plantations d'arbres fruitiers : Le jeudi 23 novembre, le SIV a réceptionné les 82 arbres fruitiers commandés par les propriétaires intéressés du Pays du Vuache. Trois pépiniéristes étaient partenaires de l'opération : Pépinière Entre Ciel et Terre à Pringy, Pépinière des Usses à Sillingy et Pépinière de la Jarine à Aranc.

Depuis 2005, c'est 674 arbres fruitiers qui ont été plantés sur le territoire (172 sur le domaine public et 502 sur le domaine privé / soit 54 propriétaires concernés), pour 183 variétés différentes et 15 espèces distinctes (pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc.).

Comité de pilotage Natura 2000 /ENS : Début décembre, un échange avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a permis de confirmer que le site Natura 2000 du "*Massif du Mont Vuache*" fera bien partie des 50 sites emblématiques régionaux, avec à partir de 2025 une gestion (et une animation) prise en charge par les services de la Région.

Cependant et compte tenu du grand nombre de Comité de Pilotage (Copil) Natura 2000 à organiser dans cette phase de transition, celui pour le site du "*Massif du Mont Vuache*", au cours duquel sera désigné la nouvelle structure porteuse et le ou la nouvelle présidente, n'aura lieu que fin 2024 (c'est la Région qui convoquera le Copil).

En conséquence le SIV va pouvoir organiser un Copil début 2024 pour faire le bilan des actions réalisées dans le cadre du CTENS "*Vuache Champagne Genevois*" 2019 – 2023 (qui incluent les actions réalisées au sein du site Natura 2000). Date (à confirmer) : **Mardi 20 février 2024 de 14h30 à 16h30 (Vulbens)**.

Festival TEC à Saint-Julien en Genevois : Comme en 2023, le SIV va participer au festival de la Transition Environnementale Citoyenne (TEC), qui se déroulera le **samedi 3 février 2024 de 10h à 19h à L'ARANDE** (24, grande rue 74160 St Julien-en-genevois). L'occasion de tenir un stand et de présenter les richesses du Pays du Vuache (sites naturels et aménagements pour la randonnée).

Programme des animations hivernales :

- **Samedi 10 février** de 9h à 17h : Chantier participatif « *Crapauducs et Ouverture de Mares* » - Viry : installation de dispositifs anti-écrasement (filets) le long des routes départementales et ouverture de mares dans le Bois de la Rippe. Repas tiré du sac.
- **Vendredi 23 février** de 9h à 17h : Chantier participatif « *Bois du Ban* » - Viry : entretien du site (débroussaillage) et création de gouilles et de mares pour le Sonneur à ventre jaune. En partenariat avec l'entreprise SOMFY. Repas tiré du sac.
- **Lundi 4 mars** de 9h à 17h : Chantier participatif « *Prairie sèche des Tirées et du Grand Nant* » - Jonzier-Epagny et Minzier : débroussaillage, ramassage et mise en tas des produits de la coupe. Repas tiré du sac.
- Les **vendredi 8 et 15 mars**, de 9h à 17h : stage de formation à la taille des arbres fruitiers : première journée « théorique » sur la commune de Jonzier-Epagny avec l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie (repas sur place), puis seconde journée « pratique » sur la commune de Vulbens, avec les techniciens spécialisés du SIV (repas tiré du sac). Attention, cette année ce stage de formation sera payant (80 €).
- **Samedi 16 mars** de 16h30 à 22h30 : « *La nuit des batraciens !* ». Au cœur de la remarquable friche à molinie sur argile des Teppes de la Repentance (Viry), venez observer la vie nocturne des amphibiens : crapauds, grenouilles et tritons. Repas tiré du sac + Frontale. Animation limitée à 20 participants, proposée par Apollon74.

Enfin, l'assemblée débat sur le projet départemental d'instauration de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS), qui doit recueillir au préalable l'accord des communes. La carte des sites ENS concernés pour le Pays du Vuache sera présentée lors du prochain Comité syndical.

Claude Barbier s'interroge sur la pertinence d'une telle politique, étant entendu que si le Département exerce son droit de préemption pour acquérir du foncier stratégique, le maître d'ouvrage des sites ENS (SIV) devra s'engager à assurer la gestion des propriétés départementales. Quid alors des subventions de fonctionnement ? L'achat des parcelles par des collectifs ne serait-il pas plus judicieux ?

Avant de conclure, Madame la présidente propose à l'assemblée d'organiser la prochaine réunion du Comité syndical le **mercredi 13 ou le mercredi 20 mars 2024** à 19h sur la commune de **Savigny** (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.

La Présidente,
Sylvie Rinaldi

Le Secrétaire de séance,
Cédric Fol